

LYCÉE

GERARDMER



Pôle-Espoir "Ski nordique"

Fond - Biathlon - Combiné nordique

&

Pôle-Espoir "Ski alpin"

Le pôle-espoir du Lycée "La Haie Griselle" de GERARDMER a pour objectif de concilier, dans les meilleures conditions possibles, la pratique du ski nordique ou du ski alpin à un haut niveau de compétition avec la poursuite d'une scolarité normale de second degré.

Le pôle-espoir a un recrutement interrégional mixte ; il accueille les élèves de la 2nde à la terminale pour le pôle espoir fond, et en 2nde pour le pôle espoir alpin (voir paragraphe au plan scolaire). Il s'adresse aux élèves des régions de l'Est rattachées au Massif Vosgien, c'est à dire scolarisés dans les académies de NANCY-METZ, de STRASBOURG et les zones limitrophes de l'académie de BESANCON. Des élèves d'autres régions peuvent être admis, dans la limite des places disponibles.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission scolaire est prononcée par une Commission qui se tient au Lycée de GERARDMER, en principe dans la première quinzaine de JUIN, et qui réunit, sous la présidence de Monsieur le Proviseur du Lycée, des professeurs d'E.P.S. de l'établissement, des représentants de la Jeunesse et des Sports et de la Fédération Française de Ski, le Médecin scolaire et un représentant de Madame l'Inspectrice d'Académie.

L'admission sur le plan sportif et médical se fait lors de l'examen du dossier par la D.T.N. - FFS.



Adresse postale : 25 Chemin des Épinettes - BP 109 - 88407 GERARDMER cedex

☎ 03.29.63.13.01 - 📠 03.29.63.23.90

- Au plan sportif :

L'admission prend en compte les qualités sportives et les résultats dans les courses fédérales - Points FFS -

- Au plan scolaire :

L'élève est admis dans la classe proposée par le Conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation. Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants, leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle - Baccalauréat -

Il faut concilier études et pratique sportive de haut niveau. C'est primordial.

- ✓ Pour le ski de fond :

Toute la scolarité se déroule au Lycée "La Haie Griselle", suivant un cursus de scolarité classique de 3 années au Lycée.

- ✓ Pour le ski alpin : La scolarité au pôle à "La Haie Griselle" se déroule sur l'année de seconde.

A l'issue de l'année de seconde, quatre orientations s'offrent aux élèves :

- le Pôle France au Lycée "Jean Moulin" à 73202 ALBERTVILLE.
- Le Pôle espoir des Lycées "René Dayve" à 74190 PASSY - "Jean Prevost" à 38250 VILLARD DE LANS - "La Tarentaise" à 73604 MOUTIERS. (Sous réserve d'obtention des critères).
- Le Pôle espoir du Lycée "La Haie Griselle" à GERARDMER sous réserve de la présence d'une structure d'entraînement pour les élèves de 1ères et de terminales.
- La formation au B.E. des métiers de la montagne au Lycée "La Haie Griselle" 88400 GERARDMER.

- Scolarité :

Les élèves peuvent être admis :

- Dans les classes suivantes de second cycle :
 - ❖ 2nde SES + PFEG ou LS ou MPS
 - ❖ 1^{ère} et terminale économiques et sociales (ES) et scientifiques (S).

Ils peuvent choisir les langues vivantes suivantes :

- En 1^{ère} langue : *Allemand - Anglais - Russe.*
- En 2^{ème} langue : *Allemand - Anglais.*

Le Lycée n'offre pas de sections technologiques, industrielles ou commerciales, dont l'horaire est, de toute façon, trop lourd pour être compatible avec un aménagement horaire.

Les élèves du pôle-espoir sont regroupés dans des classes dont l'emploi du temps a été aménagé de façon à libérer 3 après-midi par semaine pour l'entraînement sportif :

- le mardi, le mercredi et le vendredi.

L'entraînement sportif dure toute l'année scolaire, il met l'accent plus particulièrement sur :

- La préparation physique générale en automne, avec le ski en fonction de l'enneigement,
- L'entraînement au ski et la compétition en hiver.
- La récupération et les activités physiques d'entretien au printemps.

Les élèves doivent être bien conscients qu'ils sont moins disponibles pour leurs études durant l'hiver, qui est une période d'entraînement intensif : tout retard, tout laisser-aller au 1^{er} trimestre risque d'être lourd de conséquences pour la suite de leur scolarité.

Des cours de rattrapage ou de soutien sont dispensés par les professeurs de la classe pour compenser les heures manquées à l'occasion des stages et compétitions, ou pour aider les élèves en difficulté.

Si tout est mis en œuvre pour faciliter la réussite dans les études comme dans la pratique du ski, les élèves, de leur côté, doivent montrer une motivation sérieuse et une bonne capacité à organiser leur travail dans un emploi du temps très serré.

- Régime :

Les élèves du pôle-espoir sont internes, sauf s'ils résident à GERARDMER ou à proximité immédiate. L'internat est fermé du samedi midi (le repas n'est pas assuré) au lundi matin 7h30.

- Tarifs :

- a. Hébergement :

Le montant annuel de la pension est de : 1 228.20 €.

Le montant annuel de la demi-pension est de :

- 502.20 € pour 5 jours.
- 433.44 € pour 4 jours.
- 375.84 € pour 3 jours.
-

Le règlement se fait par trimestre. Pour les élèves boursiers, le transfert de leur bourse se fera à la rentrée scolaire par l'intermédiaire de leur établissement d'origine.

- b. Participation financière :

Dans le cadre de leurs entraînements, les élèves seront véhiculés dans les bus et encadrés par les professionnels et CTS des comités régionaux de ski du massif des Vosges.

Une participation de 200 € versée au comité régional pour soutenir l'ensemble de cette logistique sera demandée pour l'année scolaire 2010/2011.

- Renseignements pratiques :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les questions d'ordre administratif ou scolaire : auprès de Mme THIRIAT au secrétariat l'établissement.
- Pour les questions d'ordre sportif : Madame THIRIAT (secrétariat) transmettra les questions à M. AUBIN, Professeur d'E.P.S. coordonnateur des différentes structures alpines et nordiques.

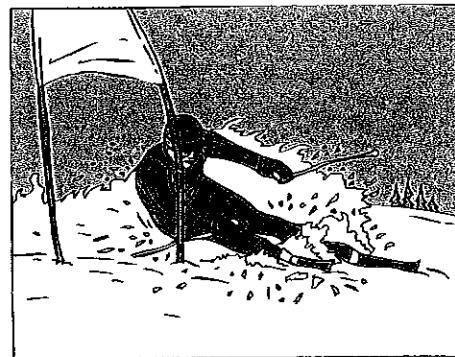
- Inscriptions :

Marche à suivre :

- Aller sur le site FFS.fr puis filière haut niveau puis admission en Pôle (dossier de candidature du 2 avril au 7 mai).
- Télécharger le dossier, le remplir et envoyer pour le 7 mai 2010 au plus tard.
- ✓ L'original au secrétariat de la D.T.N.
- ✓ Une copie au Comité régional.
- ✓ Une copie à l'établissement scolaire souhaité accompagnée des bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours. Dès réception, vous devrez faire parvenir la copie du bulletin du 3^{ème} trimestre. Et pour les élèves de 3^{ème}, la fiche d'orientation.

APRES LA 3^{ème}

LYCEE LA HAIE GRISELLE
GERARDMER



COMITE DEPARTEMENTAL DES VOSGES DE SKI

FORMATION AU BREVET D'ETAT DE SKI ALPIN
ET AUX METIERS DE LA MONTAGNE

La formation du Brevet D'Etat de ski Alpin et aux métiers de la montagne du Lycée de la « Haie Griselle » de Gérardmer a pour objectif de permettre aux élèves de réussir le Test Technique, et de se préparer à l'examen du Tronc Commun durant la scolarité du second degré (3 ans).

Formation au brevet d'état de moniteur de ski alpin et aux métiers de la montagne. *(pendant la période de la seconde à la terminale)*

**Commission créée en 2005 par le Comité Départemental des Vosges de ski.
Président : Monsieur Munier Pascal**

But de la formation : permettre l'accès au monitorat de ski alpin et/ou aux métiers qui sont en relations avec le milieu montagnard. (Pisteur secouriste, conducteur de remontée mécanique,)

Les moyens par semaine:

- ☞ En Automne : préparation physique encadrée par un professionnel. (22 séances)
- ☞ En Hiver : Pratique du ski avec approche pédagogique de la discipline et préparation au test technique et à la préformation encadré par des moniteurs des E.S.F des Vosges. (24 séances)
- ☞ Au printemps : Formation commune aux métiers sportifs de la montagne. (Préparation à l'examen de la formation commune d'éducateur sportif : 180 heures minimum sur les trois ans)

Objectif à la fin de formation :

- ☞ Passage de l'attestation de formation aux premiers secours (obligatoire pour le test technique).
- ☞ Passage du test technique (17 ans minimum)
- ☞ Passage de l'examen de préformation après la réussite du test technique.

Si réussite, vous devenez stagiaires dans une Ecole de Ski Français partenaire de cette formation.

- ☞ Possibilité de se présenter à la formation commune option montagne (être titulaire du test technique))
- ☞ Possibilité de validation de traceur régional et juge régional.

Structures d'accueil de la formation : Lycée d'Etat mixte de la Haie Griselle à Gérardmer ou le lycée professionnel Pierre Gilles de GENNES à Gérardmer.

Dérogations :

- ☞ Exceptionnellement, suivant le nombre de places disponibles,
 - la commission se réserve le droit d'accepter des licenciés ayant plus de 180 points.
 - la commission se réserve le droit d'accepter des licenciés d'autres Comités de Ski, si le stagiaire s'engage à apporter le financement nécessaire.

Les Conditions :

- ☞ Avoir un niveau de ski alpin compatible avec les objectifs demandés (en dessous de 200 points FFS) et être licencié de la F.F.S. dans un club des Vosges ou de Lorraine. (Comité Départemental Vosgien de Ski)
- ☞ Avoir un niveau scolaire compatible avec les objectifs demandés
- ☞ Etre motivé(e) : une lettre de motivation de 20 lignes maximum sera jointe au dossier
- ☞ Demander et compléter le dossier d'admission avant le mois de mai
- ☞ Etre parrainé par une Ecole de Ski Français partenaire de la formation

L'acceptation des candidatures est réalisée par la commission au mois de juin.

Pour plus d'informations prendre contact avec un club de ski du département des Vosges ou auprès d'un directeur d'une ESF ou auprès du président de la commission *Formation au brevet d'état de moniteur de ski alpin et aux métiers de la montagne* du Comité Départemental des Vosges de ski.

La formation au Brevet d'Etat Ski Alpin a un recrutement sur la région Lorraine. Elle accueille les élèves de la Seconde à la Terminale.

Des élèves d'autres régions peuvent être admis, dans la limite des places disponibles et sous conditions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION :

L'admission est prononcée au regard du dossier par une commission qui se tient au Lycée de GERARDMER, en principe au cours de la première quinzaine de JUIN, et qui se réunit sous la Présidence de Monsieur le Proviseur du Lycée, des représentants de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Vosges, des représentants des Ecoles de Ski Français partenaires, du Médecin Scolaire, d'un représentant de l'Inspecteur d'Académie et des représentants de la Commission BE du Comité Départemental des Vosges de Ski.

BUT DE LA FORMATION :

Permettre aux candidats, l'accès au monitorat de ski alpin et/ou aux métiers qui sont en relations avec le milieu montagnard. (Pisteur secouriste, conducteur de remontée mécanique,.....)

PROGRAMME ANNUEL :

En Automne : préparation physique encadrée par un professionnel.

En Hiver : Pratique du ski avec approche pédagogique de la discipline et préparation au test technique et à la préformation encadré par des moniteurs des E.S.F des Vosges.

Au printemps : Formation commune aux métiers sportifs de la montagne. (Préparation à l'examen de la formation commune d'éducateur sportif : 180 heures minimum sur les trois ans)

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Passage de l'attestation de formation aux premiers secours (obligatoire pour le test technique).

Passage du test technique (17 ans minimum)

Possibilité d'inscription à l'examen de préformation après la réussite du test technique.

Si réussite, vous devenez stagiaires dans une école de ski français partenaire de cette formation.

Préparation à l'examen de la formation commune option montagne (17 ans minimum)

Possibilité de validation de traceur régional et juge régional.

STRUCTURES D'ACCUEIL :

Lycée de la Haie Griselle à Gérardmer ou le lycée professionnel de Gérardmer.

CONDITIONS GENERALES:

Avoir un niveau de ski alpin compatible avec les objectifs demandés et être licencié de la F.F.S. dans un club des Vosges ou de Lorraine..(Comité Départemental Vosgien de Ski)

Avoir un niveau scolaire compatible avec les objectifs demandés

Etre motivé(e) : une lettre de motivation devra être jointe au dossier

Demander et compléter et rendre le dossier d'admission avant le mois de mai

DEROGATION:

En cas de places disponibles, la commission se réserve le droit d'accepter des licenciés d'autres Comités de Ski, si le stagiaire s'engage à apporter le financement nécessaire (voir conditions financières).

CONDITIONS FINANCIERES:

1/Pour les candidats titulaires d'une licence validée au jour du dépôt du dossier dans un club lorrain et maintenue pendant toute la durée de la formation, un droit d'adhésion annuel sera versé à chaque rentrée scolaire. Pour l'année 2010/2011, ce droit d'adhésion est fixé à 80 €. Il sera versé par chèque libellé au CDVS formation BE au plus tard lors de la réunion de rentrée programmée en septembre 2010.

2/Pour les candidats non titulaires d'une licence validée au jour du dépôt du dossier dans un club lorrain (dérogation), un droit d'adhésion pour la rentrée 2010/2011 est fixé à 750 €. Il sera versé par chèque libellé au CDVS formation BE au plus tard lors de la réunion de rentrée programmée en septembre 2010.

Un droit d'adhésion annuel identique au droit des licenciés lorrains sera versé pour les années suivantes à chaque rentrée scolaire.

AU PLAN SPORTIF:

L'admission prend en compte les qualités sportives, les résultats dans les courses fédérales et les points F.F.S. afin que le niveau de ski de l'élève soit compatible avec les objectifs à atteindre.(environ 250 points FFS maximum)

AU PLAN SCOLAIRE :

L'élève est admis dans la classe proposée par le conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation.

Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants, leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle – Baccalauréat –

Il faut concilier études et pratique sportive intense.

PARRAINAGE :

L'élève devra obligatoirement joindre un certificat de parrainage émanant d'une E.S.F. du massif des Vosges partenaire de la formation.

SUIVI MEDICAL:

Les élèves seront aptes à la pratique et l'enseignement du ski.

SCOLARITE:

Les élèves peuvent être admis :

- Dans les classes suivantes de second cycle :

- 2^{nde} : S.E.S. + M.P.S. ou S.E.S. + L.S.
- Puis, 1^{ère} et Terminale économiques et sociales (ES) et scientifiques (S)

Ils peuvent choisir les langues vivantes suivantes :

- En 1^{ère} langue : Allemand, Anglais ou Russe
- En 2^{ème} langue : Allemand ou Anglais

Le lycée n'offre pas de sections technologiques, industrielles ou commerciales, dont les horaires sont, de toute façon, trop lourds pour être compatible avec un quelconque aménagement. (CF ci-dessous)

Les élèves sont regroupés dans des classes dont l'emploi du temps a été aménagé de façon à libérer 2 ou 3 après-midi par semaine pour suivre la formation BE.

- le mardi, le vendredi et occasionnellement le mercredi

La formation est répartie sur toute l'année scolaire, elle met l'accent plus particulièrement sur :

- La préparation physique générale en Automne, avec le ski en fonction de l'enneigement.
- L'entraînement au ski et la compétition en hiver
- La préparation à la formation commune aux métiers sportifs de la montagne au printemps.

Les élèves doivent être bien conscients qu'ils sont moins disponibles pour leurs études durant l'hiver, qui est une période d'entraînement intensif : tout retard, tout laisser-aller au 1^{er} trimestre risque d'être lourd de conséquences pour la suite de leur scolarité.

Des cours de rattrapage ou de soutien sont dispensés par les professeurs de la classe pour compenser les heures manquées à l'occasion des stages et compétitions, ou pour aider les élèves en difficulté.

Si tout est mis en œuvre pour faciliter la réussite dans les études comme dans la pratique du ski, les élèves, de leur côté, doivent montrer une motivation sérieuse et une bonne capacité à organiser leur travail dans un emploi du temps très serré.

REGIME :

Les élèves de la formation Brevet d'Etat de Ski alpin et aux métiers de la montagne sont internes sauf s'ils résident à GERARDMER ou à proximité immédiate. L'internat est fermé du samedi midi (le repas n'est pas assuré) au lundi matin 7h30.

TARIFS :

Le montant annuel de la **pension** est de : 1 228.20€

Le montant de la demi-pension est de :

- 502.20 € pour 5 jours
- 433.44 € pour 4 jours.
- 375.84 € pour 3 jours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- **Pour les questions d'ordre administratif ou scolaire :** auprès de Mme THIRIAT au secrétariat de l'établissement.
- **Pour les questions concernant la formation BE :** Monsieur MUNIER (06 24 69 93 18 Président de la commission BE), Monsieur GOURGUILLON (Président du ski club de Gérardmer), Monsieur GEGOUT (président du ski club de VENTRON) ou tout directeur d'une Ecole de Ski français partenaire de la formation

Les dossiers d'inscription devront être demandés à l'aide du bulletin ci-joint, et retournés au Lycée pour le :

Samedi 29 mai 2010 délai de rigueur

COUPON DE DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER AU PLUS TARD LE : VENDREDI 30 AVRIL 2010

Joindre une enveloppe timbrée à 0.90 €
Format 23 X 32,4 libellée à votre adresse

Monsieur, Madame :

Adresse :

Téléphone fixe:

Téléphone portable :

Adresse internet

Demande un dossier d'inscription pour son fils – sa fille :

NOM :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse internet

Pour une entrée en classe de :

Dans la section formation BE DE SKI ALPIN

Points FFS :

Date et signature :